



ARRETE 127-2025  
PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE BRUGUIERES

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2542-2, L2212-1 et suivants ;  
VU le code de la route ;  
VU le code pénal, notamment l'article R610-5 ;  
VU les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation routière ;  
VU la demande formulée par la société « SOLTECHNIC 31 », relative à des travaux au 40 avenue du Gamouna à Bruguières (31150), du 29 juillet au 08 août 2025 ;

CONSIDERANT que, dans le but d'organiser ces travaux, il y a lieu d'autoriser la société « SOLTECHNIC 31 », à occuper le domaine public ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Une autorisation d'occupation du domaine public est accordée à la société « SOLTECHNIC 31 », du 29 juillet au 08 août 2025, devant le 40 avenue du Gamouna à Bruguières (31150), pour permettre, pendant la durée des travaux, le stationnement d'une benne.

ARTICLE 2 : Le maintien des accès pour les riverains, services publics, services de police et de secours est assuré par tout moyen et à toute heure.

ARTICLE 3 : Les dispositions sont portées à la connaissance des usagers par l'affichage du présent arrêté, mis en place par l'utilisateur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa publication.

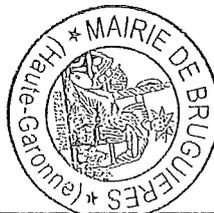
ARTICLE 5 : Le présent arrêté est affiché sur les lieux et en mairie.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté faite à la société « SOLTECHNIC 31 » (

Pour le maire empêché

Fait à Bruguières,  
le 25 juillet 2025

Le maire,  
Arnaud SIGU



AVIS FAVORABLE  
Philippe COSTES  
Adjoint au Maire

Le 28 Juillet 2025

